Image not found or type unknown

Bail commercial intérêts sur dépôt de garantie

Par **Hugede Viviane**, le **05/03/2018** à **13:33**

Bonjour, j'aimerai savoir **si c'est à moi ou à mon bailleur** de calculer les intérêts sur dépôt de garantie lorsque cela se présente (basés sur les taux de la Banque de France pour avances sur titres). Sur combien d'années en arrière puis réclamer ces intérêts ?
Merci d'avance de votre réponse.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés